

*Prenant note avec satisfaction* des travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses, du Groupe d'experts en matières et objets explosibles et du Groupe de rapporteurs sur l'emballage des marchandises dangereuses, ainsi que du rapport du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses sur sa quatrième session<sup>9</sup> tenue à Genève du 20 septembre au 1er octobre 1965,

1. *Félicite* les experts et les rapporteurs de l'excellent travail qu'ils ont accompli;

2. *Prend note* des recommandations contenues dans le rapport du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses;

3. *Prie* le Secrétaire général, eu égard aux observations contenues dans le rapport du Comité d'experts:

a) De modifier la version révisée des recommandations concernant le transport des marchandises dangereuses<sup>10</sup>, conformément aux recommandations contenues dans le rapport du Comité d'experts;

b) De communiquer les modifications visées à l'alinéa a ci-dessus aux gouvernements des Etats Membres, aux institutions spécialisées, à l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux autres organisations internationales intéressées;

c) D'organiser des réunions du Comité d'experts et de ses organes subsidiaires, en tenant compte, d'une part, du programme de travail recommandé par les experts et, d'autre part, du calendrier des conférences et des ressources disponibles pour assurer les services nécessaires aux réunions.

1417ème séance plénière,  
7 mars 1966.

#### **1111 (XL). Action concertée dans le domaine des ressources hydrauliques**

*Le Conseil économique et social*

1. *Prend acte avec satisfaction* du quatrième rapport biennal sur la mise en valeur des ressources hydrauliques<sup>11</sup>;

2. *Demande* que la publication de rapports de ce genre soit poursuivie.

1417ème séance plénière,  
7 mars 1966.

#### **1112 (XL). Ressources non agricoles**

*Le Conseil économique et social,*

*Considérant* que les ressources minérales et les ressources alimentaires, autres que le poisson, que renferme la mer au-delà de la plate-forme continentale, constituent des réserves de matières premières qui ne sont pas encore complètement utilisées et qu'il importe au plus haut point pour tous les pays d'utiliser ces ressources de façon rationnelle en vue d'assurer le rendement optimum et le minimum de gaspillage,

*Conscient* du fait que la mise en valeur efficace de ces ressources pourra élever le niveau économique des peuples du monde entier, en particulier des pays en voie de développement,

*Tenant compte* des études que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres institu-

<sup>9</sup> E/CN.2/CONF.5/16 et Add.1.

<sup>10</sup> *Transport of dangerous goods, 1964* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.VIII.1).

<sup>11</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, quarantième session, Supplément No 3 (E/4138).*

tions spécialisées, les gouvernements des divers pays ainsi que des organismes privés ont faites ou sont en train de faire,

*Considérant en outre* qu'il est indispensable de rassembler les renseignements disponibles sur les ressources connues et les techniques propres à l'exploitation de ces ressources pour permettre aux pays en voie de développement d'améliorer leurs programmes d'extraction des richesses de la mer ou de mettre ces programmes à exécution,

*Prie* le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement et les institutions spécialisées, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi qu'avec les gouvernements des Etats Membres intéressés, en évitant tout chevauchement ou double emploi avec les programmes existants des organismes des Nations Unies dans ce domaine et en ayant recours notamment aux services bénévoles qui pourront être offerts:

a) De procéder à une enquête, qui serait coordonnée avec celles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres institutions spécialisées ont déjà effectuées ou sont en train de préparer, sur l'état actuel de la connaissance de ces ressources de la mer au-delà de la plate-forme continentale et sur les techniques propres à leur exploitation;

b) De s'efforcer, dans le cadre de cette enquête, d'identifier les ressources considérées actuellement comme susceptibles d'une exploitation rentable, particulièrement dans l'intérêt des pays en voie de développement;

c) De déterminer, dans les connaissances actuelles, toutes lacunes méritant d'être examinées au plus tôt en raison de leur importance pour la mise en valeur des ressources océaniques et compte tenu de la possibilité d'une mise en valeur rapide;

d) De faire rapport au Conseil, lors d'une prochaine session, sur l'état d'avancement de cette enquête.

1417ème séance plénière,  
7 mars 1966.

#### **1113 (XL). Mise en valeur des ressources non agricoles**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* sa résolution 1033 C (XXXVII) du 14 août 1964, qui souligne l'importance du développement et de l'utilisation des ressources naturelles pour le progrès économique général des pays en voie de développement et recommande d'accorder la priorité qu'ils méritent aux programmes ayant une incidence directe sur la croissance économique des pays en voie de développement,

*Rappelant également* les résolutions 523 (VI), 626 (VII), 1314 (XIII), 1515 (XV) et 1803 (XVII) de l'Assemblée générale, en date des 12 janvier 1952, 21 décembre 1952, 12 décembre 1958, 15 décembre 1960 et 14 décembre 1962, qui confirment le droit, inhérent à leur souveraineté, des pays et des peuples sur leurs ressources naturelles,

*Tenant compte* de sa résolution 877 (XXXIII) du 16 avril 1962 qui demande au Secrétaire général de présenter des rapports biennaux concernant la mise en valeur des ressources non agricoles,

*Rappelant* ses résolutions 1083 (XXXIX) du 30 juillet 1965, 1089 (XXXIX) et 1090 (XXXIX) du 31 juillet 1965,

*Rappelant également* les résolutions 2082 (XX), 2083 (XX) et 2084 (XX) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1965, relatives à la Décennie des Nations Unies pour le développement, qui soulignent le rôle et l'importance de l'utilisation de la science et de la technique, ainsi que de personnel qualifié, pour le développement économique,

*Considérant* qu'il est nécessaire d'intensifier la coopération internationale dans le domaine de la mise en valeur des ressources naturelles des pays en voie de développement au cours de la deuxième moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement,

*Considérant* qu'il importe au plus haut point d'utiliser les ressources naturelles de chaque pays dans le processus du développement économique, et en particulier du développement industriel,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les travaux en cours dans le domaine des ressources non agricoles<sup>12</sup>,

1. *Note avec satisfaction* les résultats obtenus grâce aux activités de recherche et de formation ainsi qu'aux activités opérationnelles menées par le Département des affaires économiques et sociales dans le domaine de la mise en valeur des ressources non agricoles, notamment en ce qui concerne l'accélération des transferts et de l'adaptation de techniques appropriées à la mise en valeur des ressources dans les pays en voie de développement;

2. *Approuve* l'orientation et l'ordre de priorité des activités continues décrites dans le rapport du Secrétaire général en ce qui concerne l'établissement de levés et de cartes, la mise en valeur des ressources minérales ainsi que la mise en valeur des ressources énergétiques et hydrauliques<sup>13</sup>;

3. *Accueille avec satisfaction* l'initiative que le Secrétaire général a prise en soumettant au Conseil un programme à long terme conçu en tant que moyen d'apporter une importante contribution à la deuxième moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement en favorisant la mise en valeur des ressources non agricoles pour consolider les assises et l'indépendance économiques des pays en voie de développement;

4. *Recommande* que le Secrétaire général, tenant compte des travaux pertinents des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, sollicite l'avis d'experts extérieurs particulièrement qualifiés dans les divers secteurs de la mise en valeur des ressources non agricoles au sujet des différentes études et projets proposés, et en ce qui concerne les priorités à leur donner dans le cadre du programme envisagé, en vue d'atteindre les objectifs de la Décennie;

5. *Prie* le Secrétaire général de solliciter l'avis du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, lors de sa cinquième session, au sujet du programme envisagé, conformément à la résolution 1083 (XXXIX) du Conseil;

6. *Prie également* le Secrétaire général d'inviter les gouvernements à lui communiquer leurs avis et obser-

vations sur ce programme et à lui faire connaître dans quelle mesure ils peuvent contribuer à son financement et, également, d'entreprendre, le cas échéant, des démarches auprès des gouvernements et des organisations qui sont en mesure de fournir, à leurs frais, des services d'experts et de consultants ainsi que d'autres ressources;

7. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui faire rapport, lors de sa quarante et unième session, sur les résultats des consultations susmentionnées et d'inclure dans ce rapport des renseignements détaillés concernant le coût de chaque étude et projet et les modalités de financement susceptibles d'être envisagées;

8. *Décide* de procéder à un examen d'ensemble lors de sa quarante et unième session en vue de définir rapidement les moyens et les possibilités d'exécution de ce programme.

1417ème séance plénière,  
7 mars 1966.

## 1114 (XL). Dessalement de l'eau

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant et réaffirmant* ses résolutions 1033 A (XXXVII) du 14 août 1964 et 1069 (XXXIX) du 16 juillet 1965,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général relatif aux faits nouveaux intervenus en 1965 en matière de dessalement de l'eau<sup>14</sup>,

*Notant* les progrès accomplis dans la coopération internationale grâce aux organismes des Nations Unies, en particulier le Département des affaires économiques et sociales et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que par la voie bilatérale,

*Notant également* l'intensification de l'aide fournie au titre du Programme des Nations Unies pour le développement et les nouveaux échanges de renseignements auxquels ont donné lieu le premier Colloque international sur le dessalement de l'eau et le Cycle d'études des Nations Unies sur l'utilisation économique du dessalement,

*Estimant* qu'il est souhaitable de donner encore plus d'extension aux activités entreprises dans ce domaine afin de répondre aux besoins des pays en voie de développement pauvres en eau et du monde en général, et qu'il faut disposer des ressources voulues à cet effet,

1. *Approuve* le programme de travail proposé dans le rapport du Secrétaire général<sup>15</sup>;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre des mesures pour réunir les ressources nécessaires à l'exécution de ce programme de travail, et notamment de prendre contact, s'il y a lieu, avec les gouvernements et les organisations susceptibles de fournir à leurs frais des services d'experts et de consultants ainsi que d'autres ressources;

3. *Prie également* le Secrétaire général de faire rapport périodiquement sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine du dessalement.

1417ème séance plénière,  
7 mars 1966.

<sup>12</sup> *Ibid.*, quarantième session, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document E/4132.

<sup>13</sup> *Ibid.*, chap. I à IV.

<sup>14</sup> *Ibid.*, point 7 de l'ordre du jour, document E/4142.

<sup>15</sup> *Ibid.*, par. 27 à 30.